

Comment faire ?

- Sur votre déclaration, vous affectez la part hors quota au Lycée Léopold Elfort.
- Retournez-nous ensuite le bordereau de versement joint par courriel ou par voie postale après l'avoir complété.



Contactez-nous :

Gilles BAYARD, Proviseur

mail : gilles.bayard@ac-guyane.fr

Tél. : 05 94 27 80 43

Norbert LE QUÉAU, DDFPT

mail : norbert.le-queau@ac-guyane.fr

Tél. : 05 94 27 86 44

Lycée Polyvalent Léopold ELFORT

465 avenue Paule Berthelot

97360 MANA

Fax : 05 94 27 86 54

Courriel : ce-9730421v@ac-guyane.fr

Site Internet : <https://lpo-leopold-elfort.eta.ac-guyane.fr/>

Nous leur offrons la formation initiale.
Vous avez la possibilité de nous aider.



Attribuez-nous votre
TAXE D'APPRENTISSAGE

CAP Vêtement flou - Tailleur

- ◆ Exerce dans l'industrie, dans des entreprises spécialisées dans le travail des tissus ;
- ◆ Fabrique des vêtements sur mesure en tissu léger ;
- ◆ Participe à l'accueil de la clientèle, des fournisseurs et travaille en équipe.



BAC Pro Métiers de la mode - vêtements (MMV)

- ◆ Est en charge de la réalisation des prototypes ou d'une série de produits ;
- ◆ Intervient tout au long de la chaîne de fabrication.



MC Essayage, retouche, vente (ERV)

- ◆ Guide les clients dans la modification d'un vêtement, propose la solution la mieux adaptée à leurs besoins ;
- ◆ Etabli une fiche technique des interventions requises, estime le coût des retouches, effectue le travail et l'évalue.



BAC Pro Métiers du pressing et de la blanchisserie (MPB)

- ◆ Assure l'entretien du textile tant en entreprise artisanale qu'en entreprise industrielle ou dans un service intégré à un établissement hospitalier, une maison de retraite, un structure hôtelière, etc.



La Taxe d'Apprentissage est un impôt versé avant le 31 mai de chaque année par l'employeur au titre de l'année civile précédente. Cette taxe est dédiée au financement des formations initiales et professionnelles et technologiques. **L'OPCO (opérateur de compétence) de votre branche est habilité à collecter la taxe d'apprentissage, et permet le respect de vos affectations aux établissements scolaires que vous avez désigné.**

**Choisissez de soutenir
le LPO Léopold ELFORT de MANA**

TAXE D'APPRENTISSAGE

0,68%

de votre masse salariale brute



A quoi sert-elle ?

- ⇒ Pour nous aider à améliorer constamment nos salles de cours et nos équipements (évolution du matériel professionnel) ;
- ⇒ Pour nous permettre d'enseigner autrement (délocalisation des cours, sorties scolaires) ;
- ⇒ Pour aider nos jeunes à devenir des professionnels performants ;